



COMMUNE DE LINXE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de

Date de la convocation : mardi 06 juin 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUZE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>15</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>0</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20230609-001

EMPRUNT LOTISSEMENT GRAN JAN

Considérant la création du lotissement par délibération du 14 avril 2023,
Considérant l'ouverture du budget annexe pour la gestion du lotissement par délibération du 26 mai 2023,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de lotissement communal dont le coût total s'élève à : 1 525 426.40€ TTC

Le Receveur est le Percepteur de la trésorerie de Castets jusqu'au 31 août 2023, puis le Service de Gestion Comptable de Dax à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

APPROUVER dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

* * Autofinancement	: 125 426.40 €
* Emprunt à contracter par la Collectivité	: 1 400 000 €

SOIT AU TOTAL : **1 525 426.40 €**

DÉCIDER de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :

* Montant	:	1 400 000€
* Taux	:	Euribor 12 mois + marge : 4.84%
* Durée	:	3 ans avec différé d'amortissement de 12 mois

PRENDRE l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

CONFÉRER en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 14 juin 2023

Le secrétaire de séance

M. VERANIER



Thierry GALLEA